



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 avril 2018

Soixante-douzième session  
Point 148 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 4 avril 2018

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/72/669/Add.1)]

### 72/270. Construction de nouveaux bâtiments pour la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions [66/240 A](#) du 24 décembre 2011, [66/240 B](#) du 21 juin 2012, [67/244 A](#) du 24 décembre 2012, [67/244 B](#) du 12 avril 2013, [68/257](#) du 27 décembre 2013, [68/267](#) du 9 avril 2014, [69/256](#) du 29 décembre 2014, [69/276](#) du 2 avril 2015, [70/243](#) du 23 décembre 2015, [70/258](#) du 1<sup>er</sup> avril 2016 et [71/282](#) du 6 avril 2017,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>1</sup> ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport<sup>2</sup>.

*81<sup>e</sup> séance plénière  
4 avril 2018*

<sup>1</sup> [A/72/734](#).

<sup>2</sup> [A/72/785](#).

